

# Compte-rendu

Mai 2016

## Réunion du comité de pilotage du 3 mai 2016 au Mazeau

### « Diagnostic et projet pour le paysage du

### Marais mouillé poitevin, site classé, Grand Site de France »

#### Liste des participants p6

#### Rappel de la démarche et du contexte

**M. Bordet, maire du Mazeau**, accueille les participants et remercie le PNR d'avoir initié et de piloter cette démarche concernant l'avenir du paysage du Marais mouillé poitevin. En parallèle de la réflexion, le Parc a également conduit des plantations expérimentales de chênes pédonculés, d'ormes résistants, et de peupliers noirs cet hiver sur le marais communal du Mazeau, en partenariat avec la commune et l'école. Le fait d'associer les plus jeunes à ces plantations est particulièrement important car ce sont eux qui verront les fruits de ce travail d'anticipation. La visite du marais communal suivra la réunion à 17h. M. Bordet remercie également l'Institut National de Recherche Agronomique de Nancy, qui participe au comité de pilotage et fera une présentation de la chararose.

**Mme Tromas, vice-présidente du PNR** rappelle que cette démarche initiée en 2014 est née d'une double préoccupation, à savoir :

- le vieillissement de la trame arborée majoritairement constituée de frênes têtards, dont la majorité a été plantée à la même période, au XIX<sup>ème</sup> siècle,
- et l'arrivée probable de la chararose du frêne, maladie qui fait peser un risque fort sur cette trame arborée, alors que se pose la question de son renouvellement.

L'échelle de temps de travail est de 60 à plus de 100 ans ; il est donc important de réfléchir collectivement avec l'ensemble des acteurs du territoire - propriétaires, exploitants, agriculteurs, habitants, acteurs touristiques, institutions, collectivités...- pour que chacun s'approprié la problématique, et pour que les actions qui seront proposées puissent aboutir.

Le collectif d'études, qui a été missionné par le Parc, grâce à l'État, au travers des DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et Pays de la Loire et leurs inspecteurs des sites, a commencé sa mission début 2015. Des réunions et travaux sur le terrain se sont déroulés associant plus d'une centaine de participants, notamment lors des 7 ateliers qui ont été organisés en septembre et octobre sur des sites-tests représentatifs de la diversité du site classé et du Grand Site.

Il s'agit maintenant de présenter et de débattre des axes du plan d'actions proposés, et de poursuivre la réflexion dans les mois à venir, avec le collectif d'études, pour que ce plan d'actions soit établi à l'automne.

Chacun est invité à faire part de sa contribution au Parc au fur et à mesure de la démarche.

## Les axes du Plan d'actions présenté par le collectif d'études : le « projet Phare »

Le collectif d'étude, représenté par Alexis Pernet, Marie Barret, Victor Miramand : paysagistes, Frédéric Coulon, agronome et Emmanuel Boitier, naturaliste, présente les principales actions envisagées pour anticiper le renouvellement du paysage.

La **transmission du paysage du marais** constitue le socle des propositions. Il s'agit d'un travail qui se prolongera au-delà de notre génération, réaffirmant le paysage comme un **bien commun**, malgré son régime de propriété essentiellement privé. Les menaces pesant sur le paysage du marais, ainsi que la nature même de ce paysage, vivant, et donc en évolution permanente, ne permettront pas de conserver ce paysage à l'identique. Il faut donc mener une réflexion collective sur sa refondation. À ce titre, c'est un **projet inédit** en termes d'ampleur (18 600 ha rien que pour le site classé) et d'échelle de temps (150 ans environ).

Le collectif a choisi le symbole du phare pour la construction de ce projet, ce « **projet-phare** » devant permettre de guider l'action future. Plusieurs « paliers » d'actions sont ainsi détaillés :

- Palier 1 : refonder la trame paysagère,
- Palier 2 : observer pour agir,
- Palier 3 : le collectif à l'œuvre,
- Palier 4 : élargir le regard.

Parmi les pistes d'actions présentées, il ressort des débats les éléments suivants :

### 1. Refonder la trame paysagère

La trame arborée dont nous héritons est le fruit de plantations mono spécifiques de frênes, ce qui donne au marais mouillé son caractère singulier, mais ce qui présente également une fragilité. Il semble donc important pour les futures plantations, de diversifier la palette végétale de la trame arborée. A ce stade, 6 essences ont été retenues et sont en cours d'expérimentation, en fonction des situations : chêne pédonculé, peuplier noir, charme, érable champêtre, orme résistant, saule blanc. Dans la mise en œuvre de ces futures plantations, on pourra distinguer :

- Les projets publics, par exemple sur les secteurs à enjeux, notamment les axes hydrauliques majeurs, où l'action publique viendrait en continuité des grands projets d'Etat et des collectivités qui ont contribué à l'aménagement du marais,
- Les plantations sur les parcelles privées : les particuliers, pourront ainsi être conseillés et accompagnés dans le choix des essences et de leur origine, ainsi que dans les démarches administratives à engager, ces plantations étant soumises à autorisation, notamment au titre du site classé, l'entretien et l'exploitation du bois dépendant ensuite de chaque propriétaire et exploitant.

Pour M. Coulon de Solagro, le projet de refondation du paysage à imaginer en lien avec l'agriculture de demain, peut tout à fait maintenir une place importante de l'arbre dans les modèles agricoles. Différentes pistes sont ainsi à examiner : agroforesterie qui connaît actuellement un essor à l'échelle nationale, maraîchage notamment sur les secteurs de frange. Par ailleurs, on commence déjà à percevoir dans certaines exploitations, une évolution dans les modes de gestion des frênes, qui ne sont pas toujours conduits en têtard, et exclusivement en alignement mais intégrés à des haies bocagères composées de plusieurs essences et en port libre.

Parmi les expérimentations, certaines, concernant le maintien des berges, seraient à conduire pour pallier leur recul, qui s'est fortement accentué ces dernières années.



Pour les levées, qui constituent des secteurs-clefs dans le Marais poitevin, les ateliers ont permis de mettre en évidence l'utilité de plans de gestion avec les propriétaires, exploitants et usagers de ces espaces.

Enfin, il semble utile d'intégrer à la réflexion un volet visant à recréer des sols, divers phénomènes conjugués accélérant leur tassement.

## **2. Observer pour agir**

Un observatoire photographique se constitue actuellement sur les sites-test, et la méthode d'élargissement et de suivi sera intéressante à affiner.

Un volet intégrant le partage des connaissances environnementales est également proposé, en lien avec l'Observatoire du Patrimoine naturel coordonné par le Parc. Il serait utile d'y renforcer la dimension « grand public » permettant de sensibiliser d'autres acteurs que les spécialistes, en lien avec les acteurs du Réseau d'Education au Développement Durable.

Le suivi scientifique des frênes face à l'arrivée de la chalarose est présenté par l'INRA (cf point suivant).

## **3. Le collectif à l'œuvre**

Plusieurs actions sont proposées visant à renforcer la connaissance, le partage et l'appropriation du paysage et plus globalement du marais par chacun (cf liste des actions).

Une action pourrait être également ciblée sur le foncier, elle sera à préciser avec les acteurs compétents dans ce domaine (CREN, Safer, syndicat des propriétaires, Départements..).

Concernant les « zones de prélèvements locaux de végétaux », les objectifs sont d'une part de se prémunir du risque d'introduction de la chalarose induit par des plants de frênes extérieurs infestés, et d'autre part de sensibiliser les habitants, et en particulier les nouveaux habitants, à l'intérêt d'utiliser des végétaux issus de la palette locale. Cette action sera à préciser au regard du cadre réglementaire lié aux fournitures de plants.

## **4. Elargir le regard**

Concernant « l'énergiculture à réinventer », un potentiel existe dans le marais concernant le bois -énergie, et cette piste mérite d'être explorée dans le cadre du projet du paysage de demain, tout particulièrement au regard des enjeux énergétiques d'avenir à l'échelon international. Le volet économique de la valorisation du bois sera déterminant pour motiver les propriétaires et exploitants à replanter et entretenir leurs bois. Si une expérience pour le moment peu concluante a été testée par le Civam pour le bois-plaquette ainsi qu'en témoigne Mélanie Pontouis, d'autres initiatives pourraient se faire jour, en particulier autour du bois-bûche, à partir de boisements gérés à des fins de production de bois-énergie.

En conclusion,

A terme, cette démarche « laboratoire » initiée dans le site classé et le Grand Site autour du paysage, mériterait d'être élargie à l'ensemble du Marais poitevin. Dans l'immédiat, la cartographie paysagère du Grand site présentée par le collectif d'étude, s'appuie sur une typologie des "grands ensembles de paysages" dont les définitions ont été écrites de façon à pouvoir étendre ce travail de caractérisation à l'ensemble du Marais poitevin. Ce type de cartographie, révélant les principales richesses et structures paysagères (comme les îles et les coteaux habités), peut se constituer à l'avenir comme un outil stratégique pour le Parc, notamment dans la perspective de futures démarches de planification.

## La chalarose du frêne : intervention de l'INRA de Nancy.

Lors du dernier comité de pilotage, le Parc a fait part des contacts en cours avec les organismes nationaux et régionaux pour développer des **observatoires avec des experts**, notamment les CRPF, le CREN, l'INRA...

L'INRA de Nancy témoigne de l'état de ses recherches sur la chalarose.

### - Description de la maladie et de ses symptômes

En synthèse, la chalarose est une maladie due à un champignon exotique provenant d'Asie, qui attaque le frêne notamment commun et oxyphylle. Il progresse assez rapidement en Europe et en France, où il a été introduit par transport de plants infectés. La dispersion s'opère par voie aérienne. La détection de la chalarose s'effectue en général à partir de mai-juin, après le débourrement des arbres. Le flétrissement des feuilles apparaît en août et est suivi de l'apparition de nécroses sur tiges et au collet. Au départ, les dépérissements sont très visibles, avec un impact paysager fort, mais les arbres âgés ne meurent pas immédiatement. Leur renouvellement peut donc être échelonné sur quelques dizaines d'années.

La mortalité est importante, mais la résistance génétique à la maladie, bien que faible existe et est héritable avec cependant une grande variabilité. Si la quasi-totalité des frênes risquent d'être touchés, les peuplements demeureront si on réussit à sauvegarder les plus résistants et à appréhender les facteurs de risques.

Les mortalités observées sont plus fortes chez les jeunes plants que chez les vieux frênes. La taille et l'âge du frêne sont donc importants.

Le cas du Marais poitevin est particulier, du fait de la forme en têtard, qui interroge sur la fragilité particulière de la tête du frêne (jeunes pousses), qui peut recréer une litière de feuilles, vectrices de spores. L'humidité du sol est également un facteur aggravant. Un des moyens probables de ralentissement de la chalarose est le nombre de jours où les températures dépassent 30°. Mais, une analyse préliminaire sur les données climatiques SAFRAN des 2 dernières décennies suggère que le climat du Marais Poitevin sera favorable à la chalarose. Les outils de coupe ne sont pas un vecteur important de propagation.

Il est à craindre une arrivée massive de la maladie dans les prochaines années (détection récente en Charente). Le mauvais état sanitaire de nos frênes associé à la maladie pourrait accélérer leur disparition.

### - Conduite à tenir en cas d'arrivée de la maladie.

Il n'existe pas de traitement, ni d'action préventive. Les abattages préventifs n'auront aucun effet sur la dissémination de la maladie, et de surcroît la qualité du bois, même malade, n'est pas remise en cause (en dehors des premiers centimètres du collet nécrosés).

L'INRA recommande de maintenir les peuplements dans la mesure du possible, pour conserver les sujets résistants. Par ailleurs, **un programme de surveillance pourrait permettre de définir les conditions environnementales et sylvicoles dans lesquelles certains frênes résistent à la maladie**. Des placettes seront à répertorier et à suivre, et l'INRA est intéressé pour accompagner ce sujet dans le Marais, dont la situation n'est pas comparable aux autres frênaies à caractère forestier observées pour le moment en France et en Europe.

Dès à présent, il est conseillé **de ne plus engager de plantations de frênes** pour ne pas accentuer les effets probables d'introduction et de propagation de la chalarose. Le dépérissement est par ailleurs quasi systématique sur les jeunes plants.

Un travail sera conduit pour communiquer sur les effets de la maladie et la manière de réagir, en lien avec la démarche engagée pour le renouvellement du paysage, les deux sujets étant liés.

M. Pellerin salue la qualité de la démarche engagée, et se réjouit notamment qu'une réflexion puisse porter sur la restauration des sols organiques. L'approche collective lui paraît primordiale dans le processus enclenché et à poursuivre. Il confirme l'intérêt de croiser ce dispositif avec celui engagé par l'EPMP dans le cadre des contrats de marais.

M. Provost indique que cette réflexion expérimentale s'inscrit dans l'idée du « jardin en mouvement », expression inventée par Gilles Clément et qu'il s'agit là d'un véritable « paysage en mouvement ». Le site est classé depuis 2003. Un peu plus de 10 ans après cette protection, motivée d'abord par le caractère exceptionnel de la trame hydraulique et arborée, une nouvelle étape est à franchir collectivement. La diversité des essences proposées en renouvellement des frênes vieillissants, indépendamment du phénomène de la chalarose, permettra d'accompagner cette évolution dans le respect de l'esprit du site et de ses usages.

## Prochaines étapes

**François Bon, vice-président du Parc** rappelle que la journée se poursuit par la visite du marais communal du Mazeau, avec les plantations expérimentales, puis par un atelier à Sainte-Christine organisé dans le cadre du café citoyen du CIVAM.

Il remercie le collectif d'études pour le travail fin et sensible conduit jusqu'à présent. **Un nouveau comité de pilotage aura lieu à l'automne pour la restitution** de l'ensemble des actions proposées dans le cadre de ce projet. Dès à présent, le service aménagement du Parc (Sandrine Guihéneuf et Jordane Ancelin) est à la disposition de chacun pour **recueillir les contributions aux premières actions présentées**. Par ailleurs, **afin de poursuivre les plantations expérimentales l'hiver prochain, les propriétaires intéressées et les communes candidates sont invitées à se manifester auprès du Parc avant l'été**.

## Liste des participants au Copil du 3 mai 2016 au Mazeau

Prénom	Nom	STRUCTURE
Jordane	ANCELIN	PNR Marais Poitevin
Marie	BARRET	Paysagiste
Emmanuel	BOITIER	Naturaliste
François	BON	Vice-Président PNR Marais poitevin
Cyril	BRAUD	Communauté de Communes Aunis Atlantique
François	BRUNET	Habitant de DOIX-LES-FONTAINES
Chrystelle	CERVONI	Conseil Départemental 17
Gilles	CHOURRE	IIBSN
Eric	CIROU	Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
Frédéric	COULON	Agronome
Muriel	COURTIAL	Paysagiste CAUE 85
Philippe	DEGRE	Commune de MAILLE
Isabelle	DOSSIN	PNR Marais Poitevin
Janine	FRADIN	Association Epouesou
Raphaël	GARDOT	Agriculteur et administrateur CIVAM
Xavier	GARROT	Chambre d'agriculture de la Vendée
Jean Marc	GIRAUD	Association du Maraithon
Dominique	GIRET	PNR Marais Poitevin
Maria	GUIGNARD	Commune de ST HILAIRE LA PALUD
Sandrine	GUIHENEUF	PNR Marais Poitevin
Pierre	GITON	Commune du MAZEAU
Claude	HUSSON	INRA - UMR IAM - Ecologie des Champignons Pathogènes Forestiers
Michel	JACQUET	3 chemin Pointe de l'Île- commune de DAMVIX
Denis	LA MACHE	Commune de ST SIGISMOND
Danielle	LAVAL	Commune de BENET
Yves	LE QUELLEC	Coordination pour la défense du Marais Poitevin
Benoit	MARCAIS	INRA - UMR IAM - Ecologie des Champignons Pathogènes Forestiers
Jean	MAROT	Commune de DOIX LES FONTAINES
René	MATHE	Habitant de ST GEORGES DE REX
Alain	MESSE	Commune de ST PIERRE LE VIEUX
Jean Philippe	MINIER	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes
Victor	MIRAMAND	Paysagiste
Charline	NICOL	Inspectrice des sites DREAL Pays de la Loire
François-Marie	PELLERIN	Coordination pour la Défense du Marais poitevin
Alexis	PERNET	Paysagiste
Jacques	POMMIER	Photographe
Mélanie	PONTOUIS	CIVAM Marais Mouillés
Sylvain	PROVOST	Inspecteur des sites DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes
Catherine	TROMAS	Vice-présidente PNR Marais poitevin
Marie	VOUHE-BARRIBAUD	Communauté d'Agglomération du Niortais
Laurie	ZAPPATA	Coordination pour la Défense du Marais poitevin